

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos le lundi 14 décembre 2020 à 19 h par audioconférence conformément au décret 1113-2020 du gouvernement du Québec daté du 28 octobre 2020.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (19 h)

La présente séance s'est tenue à huis clos conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 et des différents décrets et arrêtés ministériels adoptés. Le contenu audio de cette séance sera publié sur le site internet de la Ville.

Tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance, et ont consenti unanimement à ce que soient discutés et traités, les sujets suivants :

20-12-265

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Règlement 117.1 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2021
 - 2.1. Avis de motion
 - 2.2. Présentation du projet de règlement
3. Règlement 120 concernant les chiens, les chenils et autres animaux domestiques
 - 3.1. Adoption du règlement 120
4. Règlement RMU-2019-02 modifiant le règlement uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de réviser certaines annexes du chapitre 3 relatif aux animaux
 - 4.1. Adoption du règlement RMU-2019-02
5. Embauche des surveillants de la patinoire pour la saison hiver 2020-2021
6. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÈGLEMENT 117.1 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

2.1 **AVIS DE MOTION**

20-12-266 Monsieur Carl Trudel, conseiller au siège numéro 6, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

2.2 Le projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice financier 2021 fait l'objet d'une présentation par monsieur Bernard Gaudreau, maire.

3. **RÈGLEMENT 120 CONCERNANT LES CHIENS, LES CHENILS ET AUTRES ANIMAUX DOMESTIQUES**

20-12-267 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 120**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* a été adopté par le gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire harmoniser son règlement portant sur les chiens, les chenils et autres animaux domestiques au règlement provincial maintenant en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2020 en vue de l'adoption du présent règlement et qu'il a été présenté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le règlement numéro 120 concernant les chiens, les chenils et autres animaux domestiques tel que déposé ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **RÈGLEMENT RMU-2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RMU-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE RÉVISER CERTAINES ANNEXES DU CHAPITRE 3 RELATIF AUX ANIMAUX**

4.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT RMU-2019-02**

20-12-268 **CONSIDÉRANT QUE** le règlement municipal uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 28 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ c. P.38.002, r. 1) ;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère approprié de modifier certaines annexes du chapitre 3 relatif aux animaux du règlement RMU-2019 afin de tenir compte de ces changements ainsi que des conventions signées par la Ville pour le contrôle animalier ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 7 décembre 2020 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adopte le règlement municipal uniformisé numéro RMU-2019-02 relatif à la sécurité et à la qualité de vie, tel que déposé.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

QU'une copie de ce règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **EMBAUCHE DES SURVEILLANTS DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021**

20-12-269

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et des communications souhaite procéder à l'embauche de surveillants de la patinoire, le tout conditionnel aux directives de la santé publique en lien avec la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser la banque d'employés en surveillance de la patinoire et de l'aire de glisse pour l'hiver 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et des communications a reçu plusieurs candidatures dans le cadre de son processus d'embauche de surveillants ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil nomme mesdames Marlyse Hummel, Soriya Casals, Sara-Maude Lortie et Justine Morasse et messieurs Laurent Morasse et Raphaël Marois au poste de surveillant de la patinoire pour l'hiver 2020-2021.

QUE leur salaire soit établi selon les conditions d'emploi prévues à la politique salariale des employés municipaux.

QUE le conseil souhaite la bienvenue à tout le personnel de l'équipe de surveillants au sein de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 19 h 17 sur proposition de monsieur Jean-Pierre Soucy, conseiller.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière